



Lacanau, lundi 6 novembre 2017

Sylvie DURANTAU,
Principale adjointe
Collège de Lacanau

Aux
Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait offrir aux élèves volontaires, un accompagnement après la classe. Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves. Le programme **Devoirs faits** propose aux collégiens volontaires des études dirigées dans l'établissement à partir de novembre 2017.

Le dispositif **Devoirs faits** est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants.

Devoirs faits est coordonné par un professeur de l'établissement sous la responsabilité de l'équipe de direction.

D'ici quelques semaines, un temps de travail accompagné en dehors des heures de classe pourra être proposé à votre enfant dans la limite d'une heure par semaine et selon le nombre d'inscrits.

Les créneaux proposés sont les suivants : **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 17h.**

Si votre enfant est volontaire, il sera positionné sur l'un de ces créneaux. Les groupes seront constitués par l'équipe de direction en concertation avec les enseignants encadrant le dispositif, en fonction des emplois du temps et du nombre d'inscrits.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

S. Durantau,
Principale adjointe

✂ -----

Coupon réponse à remplir et retourner au collège au plus tard le **vendredi 10 novembre 2017**

Je soussigné(e)....., responsable de l'élève,
classe

- souhaite }
 ne souhaite pas } bénéficiaire du dispositif **Devoirs faits** pour mon enfant.

Si votre enfant s'engage, sa présence est obligatoire à chaque séance y compris en cas d'absence de professeur sur les heures précédant le dispositif.